

Covid-19 : passe vaccinal, port du masque... Le protocole sanitaire pour la présidentielle dévoilé

Par **Le Figaro**

Publié il y a 6 heures,

Mis à jour il y a 4 heures

▶ [Écouter cet article](#) ⓘ

00:00/02:14



Le gouvernement a dressé une liste de recommandations pour les deux tours de l'élection présidentielle, les 10 et 24 avril. *Ludovic MARIN / POOL / AFP*

Le gouvernement a détaillé dans un communiqué les recommandations sanitaires pour les opérations de vote des 10 et 24 avril prochains.

À 10 jours du premier tour de l'élection présidentielle, et alors qu'un rebond épidémique touche actuellement la France avec environ 120.000 nouveaux cas quotidiens, le gouvernement a dévoilé le protocole sanitaire pour les scrutins du 10 et 24 avril. Sans surprise, aucune obligation n'y est faite, seulement des recommandations, élaborées avec «*les représentants des partis politiques et des candidats déclarés à l'élection présidentielle*».

Ainsi, le communiqué du ministère de la Santé précise que le passe vaccinal ne sera pas demandé avant de se rendre aux urnes. Ni la preuve de vaccination, ni le certificat de rétablissement ni la réalisation d'un test virologique ne pourront être exigés dans les bureaux de vote. En outre, le port

du masque ne sera pas obligatoire, même s'il «*reste fortement recommandé*» pour les personnes âgées, immunodéprimées, symptomatiques, cas contacts à risque ou dépistées positives.

À VOIR AUSSI - Présidentielle 2022: Gabriel Attal confirme que les électeurs positifs au Covid-19 pour voter mais «recommande» le port du masque

Droit de vote pour les malades du Covid-19

Car les Français malades du Covid-19 auront évidemment le droit d'aller voter, comme l'a assuré le porte-parole du gouvernement Gabriel Attal, mardi 30 mars. Par ailleurs, le nombre d'électeurs par bureau de vote ne sera pas limité, même si leur accès pourra être régulé et l'entrée et la sortie devront être séparées. Des masques chirurgicaux seront également mis à disposition et des masques FFP2 seront également distribués pour les assesseurs les plus fragiles, a précisé Gabriel Attal. Il pourra être demandé à ceux qui portent le masque de le retirer brièvement pour procéder à la vérification de leur identité.

Enfin, le communiqué du gouvernement insiste sur l'importance des gestes barrières et notamment du lavage des mains. Ainsi, au moins deux points avec du gel hydroalcoolique seront mis à disposition dans chaque bureau. Le matériel mis à disposition des électeurs sera nettoyé fréquemment et le bureau de vote fera l'objet d'une aération très régulière, à raison de dix minutes par heure. Toutes ces mesures pourraient «*être ajustées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire*», conclut le communiqué.

À VOIR AUSSI - Covid-19: est-il raisonnable de lever le passe vaccinal?